



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011
D -20110161

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



MAIRIE DE BORDEAUX

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Ferme du GAT pour l'installation de deux distributeurs de lait cru. Autorisation. Signature.

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Bordeaux considère qu'il est essentiel de promouvoir la consommation éco-responsable en privilégiant la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction et souhaite à cette fin développer des animations de promotion en collaboration avec les Chambres d'Agriculture.

Les enjeux sont clairs : consommer local quand c'est possible, c'est non seulement valoriser notre territoire, le terroir mais aussi réduire le transport des marchandises. Autant d'incidences positives sur les champs économique, social et environnemental au profit de l'ensemble des leviers du développement durable.

C'est pourquoi, la Ville de Bordeaux a décidé de faciliter l'installation de deux distributeurs de lait cru par la Ferme du GAT, l'un dans le quartier Nansouty, l'autre dans le quartier Mériadeck.

Ce projet répond ainsi à plusieurs attentes :

- éco-responsabilité et qualité des produits
- animation dans les mairies de quartier
- convivialité et solidarité
- valorisation de la production locale.

Ce lait sera fourni par un producteur situé à Le Nizan, au sud de Langon, la ferme du GAT. Les vaches laitières de cette ferme seront élevées dans le cadre d'une agriculture raisonnée, alimentation variée et certifiée sans OGM.

Le distributeur délivrera outre le lait cru, des bouteilles vides ou des produits de la ferme (noisettes, œufs, produits divers de volailles...).

Il est par ailleurs prévu d'exonérer de droit de place la ferme du GAT.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif 13 du thème 4 de l'Agenda 21 de la Ville de Bordeaux – développer une économie et une consommation solidaires et durables -, et tout particulièrement à son action 38 - privilégier la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à la mise en place de ce partenariat et à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE



MAIRIE DE BORDEAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

LA VILLE DE BORDEAUX et la Ferme du GAT
pour la mise en place de distributeurs de lait cru

LA PRESENTE CONVENTION EST PASSEE ENTRE :

LA VILLE DE BORDEAUX, représentée par son Maire, Alain JUPPE,

Habilité aux fins des présentes par délibération n° du reçue en Préfecture
de la Gironde le

ET PAR :

LA FERME DU GAT – 33430 Le Nizan, représentée par Monsieur LABROUCHE,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Dans le cadre du thème 4 de son Agenda 21, développer une économie et une consommation solidaires et durables, et plus précisément dans l'action 38, qui est de privilégier la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction, la Ville de Bordeaux souhaite adopter à cette fin des mesures concrètes.

Cette démarche répond à plusieurs objectifs, essentiellement la valorisation de notre territoire et le terroir, actions bénéfiques et positives en faveur du développement durable.

En effet, ce projet répond à plusieurs attentes, promouvoir la consommation éco-responsable et privilégier la qualité des produits, sur un lieu de convivialité et de solidarité valorisant la production locale.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - Objet de la convention de partenariat

La présente convention s'articule autour de la volonté commune des différents partenaires de mener à bien un projet pilote à Bordeaux ; en l'occurrence il s'agit de mettre en place deux distributeurs de lait cru.

Deux emplacements ont été déterminés pour ces distributeurs :

- un dans le quartier Mériadeck, au niveau de l'intersection de la rue Bonnafé et du cours d'Albret
- un dans le quartier Nansouty, à l'intersection de la place et de la rue de Marmande.



MAIRIE DE BORDEAUX



MAIRIE DE BORDEAUX

Ces distributeurs permettront, outre la distribution de lait cru, de délivrer des produits de la ferme (noisettes, œufs, produits divers de volailles...).

ARTICLE 2 - Modalités d'intervention de chacun des partenaires

La Mairie de Bordeaux s'engage à :

- Mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'implantation de ces machines (arrivée des réseaux EDF). Le compteur sera après travaux mis au nom du producteur
- Réaliser les travaux de décoration initiale des machines.
- Assister le producteur dans la localisation des armoires.
- Exonérer le producteur de droits de place durant deux ans.

En contrepartie le producteur d'engage à :

- Faire figurer le logo de la Mairie de Bordeaux sur l'ensemble des documents de communication.
- Pourvoir une alimentation constante des distributeurs de lait dont le contenu de chaque cuve est surveillé informatiquement à distance.
- Faire valider à la Mairie les produits de la ferme qui pourront être distribués.
- Ne mettre en vente que des produits sans OGM et réalisés à la ferme du GAT.
- Participer à l'inauguration, voire à des manifestations de la Ville dans le cadre de l'Agenda 21.
- S'acquitter auprès du fournisseur d'électricité de ses consommations.
- Faire son affaire de l'annonce de ses distributeurs de leur entretien, maintenance, voire réparation.

ARTICLE 3 - Renouvellement - résiliation

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de 2 ans.

Le renouvellement interviendra tacitement sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un délai de préavis de 3 mois précédant le terme prévu.

Les partenaires conservent la faculté de se retirer de ce partenariat à tout moment, sous condition d'en informer au préalable les autres membres, moyennant un préavis d'1 mois, par lettre recommandée avec accusé réception.

ARTICLE 4 - Compétence Juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux, L'Adjoint au Maire Anne WALRYCK	Pour la ferme du GAT, Monsieur LABROUCHE
--	---



MAIRIE DE BORDEAUX